



CONSEIL MUNICIPAL DU 19/05/2017 – 18h30
Mairie de Montaud, Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du CR du Conseil Municipal du 30 Mars 2017.
3. **FINANCES** – Décision Modificative n°1 Budget Primitif 2017.
4. **MARCHES PUBLICS** – Marché à procédure adaptée pour la mise en accessibilité et la pose de panneaux photovoltaïques – Ecole Charles Perrault.
5. **AFFAIRES SOCIALES** – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Secours Catholique.
6. **URBANISME** – Reprise des concessions funéraires.
7. **URBANISME** – Aménagement du skate-park – règles d'utilisation.

Sous la présidence de Monsieur Joël RAYMOND,

Etaient présents :

Mmes ANGELVIN Céline, BOULAND Corinne, CALADOU Geneviève, GROS Emilie, RATHUILLE-MARTINEZ Isabelle et DEURVEILHER Mickaëlle

MM. BARBE Patrick, DE MONTLAUR George, FABRI Stéphane, LOUCHE Christian, et PHILIPON Pierre.

Absents excusés : aucun

Absents excusés et représentés : Mme GUILLERMET Cathy, Mme MAVEL Catherine, M. MALAVIEILLE Serge

Procuration : Mme GUILLERMET Cathy à Mme ANGELVIN Céline

Mme MAVEL Catherine à M. RAYMOND Joël

M. MALAVIEILLE Serge à M. LOUCHE Christian

- 1 Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

- 2 Approbation du CR du Conseil Municipal du 30 Mars 2017.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

- 3 **FINANCES** – Décision Modificative n°1 Budget Primitif 2017.

Sur rapport de Madame Céline Angelvin, Monsieur Le Maire propose au conseil d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

Budget principal 2016 – Section investissement – Dépenses

Chapitres à abonder	67	+ 6000
	13	+ 50
		+ 6 050
Chapitres à minorer	64	- 3000
	61	- 3000
	73	- 50
		- 6 050

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

- 4 **MARCHES PUBLICS** – Marché à procédure adaptée pour la mise en accessibilité et la pose de panneaux photovoltaïques – Ecole Charles Perrault.

Monsieur le Maire présente les conclusions de la commission MAPA s'étend réunie le Jeudi 18 mai 2017 et fournit aux conseillers municipaux le rapport d'analyse des offres.

Nombre de plis reçus : 13

LOT 1 : DEMOLITION – GROS OEUVRE – ACCES P.M.R.

Nombre de plis reçus : 1 (réponse pour les lots 1 et 10 dans le même pli)

Offres : 1

- Entreprise : EMF Entreprises

Entreprise retenue : EMF Entreprise

LOT N°02 : a : BATIMENT OSSATURE et VETURE (bâtiment rénové)

b : CHARPENTE BOIS et METALLIQUE / COUVERTURE et ZINGUERIE (bâtiment existant)

Nombre de plis reçus : 1

Offres : 1

- Entreprise : Structures Bois Couverture

Entreprise retenue : Structures Bois Couverture

LOT N°03 : ETANCHEITE sur SUPPORT BOIS

Nombre de plis reçus : 1

Offres : 1

- Entreprise : Aucune candidature retenue
- Coût : Néant

Entreprise retenue : Aucune

LOT N°04 : SERRURERIE

Nombre de plis reçus : 1

Offres : 1

- Entreprise : SARL Bousquet

Entreprise retenue : SARL Bousquet

LOT N°05 : MENUISERIE BOIS et PORTES TYPE BERCLEY - CLOISONNEMENT et HABILLAGE

Nombre de plis reçus : 0

Offres : 0

- Entreprise : Néant

Le lot n°5 est déclaré infructueux

LOT N°06 : ELECTRICITE – LUMINAIRES

Nombre de plis reçus : 1

Offres : 1

- Entreprise : Gendre Michel

Entreprise retenue : Gendre Michel

LOT N°07 : PLOMBERIE – SANITAIRES

Nombre de plis reçus : 1

Offres : 1

- Entreprise : ASP34

Entreprise retenue : ASP34

LOT N°08 : REVETEMENTS SCELLES – CARRELAGE

Nombre de plis reçus : 1

Offres : 1

- Entreprise : SOMEREV

Entreprise retenue : SOMEREV

LOT N°09 : Panneaux photovoltaïque

Nombre de plis reçus : 5

Offres : 5

- Entreprise : Viridis Elec

Entreprise retenue : Viridis Elec

LOT N°10 : V.R.D. SUPPRESSION et REPRISE des ENROBES (RAMPE P.M.R. en OPTION)

Nombre de plis reçus : 1 (réponse pour les lots 1 et 10 dans le même pli).

Offres : 1

- Entreprise : EMF Entreprises

Entreprise retenue : EMF Entreprises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE les conclusions de la Commission MAPA telles que décrites ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la bonne exécution du marché public susvisé ;

DECLARE le lot 5 infructueux et autorise Monsieur le Maire à le relancer suivant la procédure décrite au 2^e de l'article 30 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

5 **AFFAIRES SOCIALES** – Attribution d’une subvention de fonctionnement au Secours Catholique.

Sur proposition de Madame l’Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, Madame Isabelle Rathuille Martinez ;

Il est proposé au Conseil Municipal d’attribuer une subvention de fonctionnement au Secours Catholique, pour un montant de 200€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, moins deux votes contre,

6 **URBANISME** – Reprise des concessions funéraires.

Dans le cadre de la bonne gestion du cimetière, la Commune de Montaud a décidé d’engager la procédure de reprise des concessions funéraires.

La loi prévoit la reprise des concessions en état d’abandon, qui est encadrée par les articles L2223-17, L2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est rappelé qu’une concession funéraire ne peut faire l’objet d’une reprise que si celle-ci répond aux trois critères suivants :

- Avoir plus de 30 ans d’existence ;
- La dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- Etre à l’état d’abandon ;

Le recensement donnera lieu à un procès-verbal établi par Monsieur le Maire, permettant de connaître l’état de dégradation de certaines concessions. Au terme de la procédure, la Commune pourra reprendre les concessions dans les conditions de l’article L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7 **URBANISME** – Aménagement du skate-park – règles d’utilisation.

Afin d’assurer la bonne administration du skate-park, qui constitue une dépendance du domaine public communal, Monsieur le Maire présente au conseil Municipal un arrêté portant diverses dispositions relatives à la sécurité et aux règles d’utilisations du Skate-Park.

8 **ENVIRONNEMENT** – Engagement charte régionale zéro phyto

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages », proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc Roussillon :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l’utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l’usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

- En Languedoc Roussillon sur le territoire méditerranéen de la région Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.
- Les objectifs visés concernent les enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celles des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».

La séance est levée à 20h.